COMMUNE

de LASSERRE

Département de l'Ariège

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de LASSERRE

Séance du mercredi 23 septembre 2026

Date de la convocation: 17/09/2026

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Jean LESAINT

vingt-trois septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charlotte AZALOUX,

Présents : Charlotte AZALOUX, Grégoire TALBOT, Aurélie SABRIA, Jean LESAINT, Lucie PELISSIER, Nicolas EYCHENNE, Magali PEDOUSSAUT

Représentés: Franck LARROQUE représenté par Grégoire TALBOT, Dominique ALMAYRAC représentée par Charlotte AZALOUX, Marie-Christine JACQUERIE représentée par Jean LESAINT, Frédéric DEDIEU représenté par Magali PEDOUSSAUT

Excusés:

Absents:

Objet: DELIBERATION CONTRAT ACCROISSEMENT TEMPOTRAIRE ACTIVITE - DE_2026_047

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), et notamment son article **L. 332-23 (1°)** qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la convention signée avec La Poste relative à la gestion de l'Agence Postale Communale (APC) ;

Considérant la nécessité de garantir l'ouverture, la régularité et la continuité du service public de l'Agence Postale Communale au bénéfice des administrés de la commune ;

Considérant que les absences pour congés annuels ou récupérations de l'agent titulaire ou contractuel chargé des fonctions d'agent postal génèrent régulièrement un besoin de renfort et constituent un **accroissement temporaire d'activité** au sens de la réglementation ;

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_047-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79705

Considérant qu'afin d'assurer la réactivité nécessaire à la continuité du service, il convient d'autoriser la Maire à recruter un ou des agents contractuels lors de chacune de ces périodes de congés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 : Autorisation de recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal autorise la Maire à recruter un ou des agents contractuels pour faire face aux besoins d'accroissement temporaire d'activité liés à la **couverture des périodes de vacances et de congés de l'agent postal**.

Article 2 : Caractéristiques des contrats

- **Durée :** Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) seront conclus pour les strictes périodes correspondantes aux absences de l'agent postal, dans la limite des plafonds fixés par l'article L. 332-23 (1°) du CGFP.
- **Quotité de travail :** Temps complet ou temps non complet, adaptée aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.
- **Fonctions :** Gestion de l'Agence Postale Communale et missions d'accueil connexes.

Article 3 : Rémunération

Les agents contractuels ainsi recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des **Adjoints administratifs territoriaux** (catégorie C), sur la base du 1er échelon (ou selon le profil et l'expérience de l'agent retenu).

Article 4 : Signature des actes

Le Conseil autorise la Maire à **signer les contrats de travail** correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et au paiement des charges sociales afférentes sont inscrits au **budget de l'exercice en cours**, au chapitre 012 (Charges de personnel).

Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_047-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79705

Article 6 : Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré à Lasserre les jour, mois et an que dessus.

La Maire, Charlotte AZALOUX



Date de transmission de l'acte: 24/09/2026
Date de reception de l'AR: 24/09/2026
009-210901583-DE_2026_047-DE
AGEDI

Publié le : 25/09/2026 13:08 (Europe/Paris)
Collectivité : Lasserre
https://www.intramuros.org/lasserre/documents_administratifs/79705